

Département de Lot-et-Garonne

Arrondissement de Villeneuve-sur-Lot

FUMEL VALLÉE DU LOT

34 avenue de l'Usine - BP.10037 - 47502 FUMEL Cédex

**Extrait du Registre des
Délibérations****Conseil Communautaire,
Séance du : 08 avril 2026**

L'an Deux Mille Vingt-Six, le 08 avril à 09h30,
le Conseil Communautaire régulièrement convoqué le
31 mars 2026, s'est réuni en séance publique ordinaire
A la salle des fêtes La Pergola à Monsempron-Libos
sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques BROUILLET,
Président.

Membres titulaires présents :

Mesdames, Messieurs :

AMBROISE Philippe, ARANDA Francis, ARONDEL Jean-Pierre, BALSAC Didier,
BEUVELOT Gérard, BORIE Daniel, BORIE Sébastien, BOUQUET Thierry,
BROUILLET Jean- Jacques, CAPO-VIGIER Emmanuelle, CARRERE Nathalie, CAYSSILLÉ Didier,
CONGÉ Marie-Yvonne, CORIOU Floriane, COSTES Marie, COSTES Jean-Louis,
DARTIGOLLES Hélène, DELPY Jean-Luc, JURQUET Bernard, LABROUE Cédric, LAFON Joël,
LAGRÈZE Georges, LAPORTE Christian, LAPOUGE Maurice, LARIVIERE Yvette,
LAURENT Nathalie, LE CORRE José, MAGNOL Éric, MALBEC Sébastien, MARSAND Michel,
MUCHA Jean-Luc, PAILLAS Lionel, PICCOLI Jacques, REGOURD Vanessa, REYNES Julien,
ROSEMBAUM Marie-Claire, ROUBY Chantal, SÉGALA Jean-François, SEMIROT Marie-Hélène,
STARCK Josiane, TALET Marie-Lou, TIJDENS Nantko, VIGOUROUX Nadine.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) excusé(s) :

Monsieur RANGER Pierre, Monsieur BLOT Michel.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par un membre suppléant :

Néant.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par procuration :

Madame SICOT Maryse procuration à Monsieur COSTES Jean-Louis,
Madame STREIFF Céline procuration à Monsieur BORIE Daniel,
Madame GRIFFEILLE Martine procuration à Monsieur SÉGALA Jean-François
Madame SOTTY Caroline procuration à Monsieur MARSAND Michel
Monsieur JURQUET Bernard procuration à Madame DARTIGOLLES Hélène
Madame PINSOLLES Sophie procuration à Madame CARRERE Nathalie

Secrétaire de Séance :
REYNES Julien

Conseillers en exercice : 50
Présents (titulaires et suppléants) : 42
Pouvoir(s) : 6
Votants : 48

**N°2026B47DGS : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS À LA COMMISSION CONSULTATIVE
PARITAIRE DE L'ÉNERGIE**

Monsieur le Président indique que l'article 1 98 de la Loi n°2015-992 du 17 Août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, transposé à l'article L. 2224-37-1 du CGCT, prévoit la création d'une Commission Consultative entre tout syndicat exerçant la compétence d'autorité

organisatrice d'un réseau public de distribution d'électricité et l'ensemble des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre, totalement ou partiellement inclus dans le périmètre du syndicat.

Cette commission est chargée :

- de coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie,
- de mettre en cohérence leurs politiques d'investissement,
- de faciliter l'échange de données énergétiques.

Son action doit également permettre de mieux réguler les capacités d'action de maîtrise de la demande d'énergie (MDE) et de gestion des réseaux de distribution, de coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie, pour une mise en œuvre efficace de la transition énergétique.

La commission doit comprendre un nombre égal de délégués du syndicat autorité organisatrice de la distribution d'électricité et de représentants des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale.

Chacun de ces établissements dispose d'au moins un représentant. Elle est présidée par le Président du syndicat ou son représentant et se réunit au moins une fois par an, à l'initiative de son Président ou de la moitié au moins de ses membres.

Monsieur le Président précise que par délibération n°2015-AG-043 en date du 28 septembre 2015, le Comité Syndical du Territoire d'Energie Lot-et-Garonne a ainsi créé la Commission Consultative visée à l'article L. 2224-37 -1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le nombre de délégués appelés à siéger au sein de la Commission Consultative a été et sera corrélé au nombre d'Etablissements Publics de Coopération Intercommunale répertoriés sur le Lot-et-Garonne.

Il convient donc que chaque Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre, en tout ou partie inclus dans le périmètre du Territoire d'Energie Lot-et-Garonne, désigne un membre titulaire et un membre suppléant pour représenter au sein de cette commission.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
Le Conseil Communautaire,

1°) – Désigne pour représenter Fumel Vallée du Lot à la Commission Consultative Paritaire de l'Energie par le biais de Territoire d'Energie Lot-et-Garonne :

- Titulaire : Monsieur Cédric LABROUE
- Suppléant : Monsieur Éric MAGNOL

2°) - Constate que la présente délibération a été adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 09 avril 2026

La Secrétaire de séance,



Julien REYNES

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises

Le Président,



Jean-Jacques BROUILLET

Certifié exécutoire le : 09/04/2026

Reçu en Préfecture le : 09/04/2026

Publié ou Notifié le : 09/04/2026
